



Communiqué de presse ó 18 janvier 2018

Lors de son assemblée du 16 janvier 2018, le Conseil de parti du PSVR a pris position sur les trois objets soumis à votation le 4 mars prochain.

Votation cantonale

Initiative populaire « pour une révision totale de la constitution du Canton du Valais ». Un grand OUI !

La révision totale de la constitution a été plébiscitée par les membres du conseil de parti, tout comme le fait que celle-ci doit être réalisée par une Constituante. A l'unanimité, les membres ont salué la volonté d'ouvrir les listes à la société civile, dans une claire intention de ne pas constituer un Grand-Conseil bis pour cette tâche. Le canton du Valais tient là une formidable opportunité d'écrire un texte fondateur en accord avec son temps, qui apporte des réponses aux questions actuelles.

Une révision partielle n'apporterait en aucun cas une garantie de réussite, l'expérience R21 devrait rappeler à tous les protagonistes de la politique des petits pas qu'un grand-Conseil partisan représente clairement un obstacle à toute forme de réforme.

Une révision via le Grand-Conseil retarderait le travail du Parlement, augmenterait considérablement la charge des élu-es et freinerait les révisions de lois qui ont pourtant besoin d'être traités dans des délais raisonnables.

Un engagement plus actif de la part du Conseil d'Etat, favorable à la révision totale par une Constituante, en particulier du Conseiller d'Etat Frédéric Favre en charge du Département des Institutions, serait la bienvenue pour porter ce projet progressiste. La campagne en faveur des JO2026 ne devrait pas, à nos yeux, faire oublier que la révision de la Constitution est un projet fédérateur, durable et qui concerne tout le Canton.

Votations fédérales

A l'unanimité, le Conseil de Parti approuve l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021. Le prélèvement de l'impôt fédéral direct et de la TVA sont limités dans le temps. Ainsi, tous les 10 ou 15 ans, nous votons sur le maintien ou la suppression de ces deux impôts qui assurent à eux seuls 60% des recettes de la Confédération. Autant dire que si d'aventure le peuple rejetait cette proposition, cela reviendrait plus ou moins à dissoudre la Confédération. En effet, en 2021, ces deux impôts ne seraient plus prélevés. Les cantons seraient également massivement touchés, vu que 17% de l'impôt fédéral direct leur revient. Il en irait de même pour l'AVS, financée pour plus de 10 milliards par an par la Caisse fédérale et par la TVA.

A l'unanimité, le Conseil de parti rejette Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision ».

La démocratie suisse a absolument besoin d'une offre diversifiée d'émissions radiophoniques et télévisées indépendantes. En cas d'acceptation de l'initiative « No-Billag », ce ne serait pas uniquement la SSR (Société suisse de radiodiffusion et télévision) qui devrait "tirer la prise", mais

également 35 radios et télévisions régionales ! Ce qui serait tout bonnement dévastateur, dans un pays comme la Suisse, dans lequel les citoyen-ne-s sont appelés plusieurs fois dans l'année à se prononcer sur des sujets parfois complexes, et où la diversité, aussi bien linguistique que géographique, est précieuse.

Pour le PSVR, accepter cette initiative revient à se tirer une balle dans le pied. Les romands bénéficient aujourd'hui d'un soutien massif de la suisse allemande, qui paie à elle seule 70% des redevances pour la Suisse entière. Il s'agit là d'un bel exemple de cohésion nationale, et ce, au profit de la Suisse romande, italienne et romanche.

Pour le canton du Valais, l'acceptation de l'initiative signifierait également la mort des chaînes de TV et radio locales. Le plan B évoqué par les promoteurs de l'initiative est irréaliste. L'expérience a montré que les versements volontaires ne suffisent pas à supporter financièrement les chaînes locales.